

Le 07/04/2022

Affaire suivie par : BEC Lucile, Chargée de développement à la Mission Handicap

Et Réjane BERTOTTI, Chef de service – Conductrice d'Opérations

## COMPTE-RENDU DE LA CCA DU 5 AVRIL 2022

Nom	Prénom	Fonction	
SIMION	Arnaud	1° adjoint délégué aux solidarités	Présent
SARRALIÉ	Claude	Conseiller délégué aux politiques inclusives	Présent
BERTRAND	Marie-Odile	Conseillère déléguée au cadre de vie	Présente
FRATELLI	Valérie	Groupe osons une autre histoire ( M. FLOUR)	Excusée
MARTIN	Sabrina	Groupe Vivre mieux ensemble à Colomiers (M. JIMENA)	Présente
BOUREAU	Megan	Ergothérapeute	Excusée
TERRINHA	Bruno	Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain	Présent
CHARRON	Jaques	ALTÉAL	Excusé
LOURENCO	Céline		Excusée
TECHER	Jack	COLOMIERS Accueil	Excusé
GUILLOTEAU	Evelyne		Excusée
ISSON	Christine	Omnisports	Excusée
CHEVALLIER	Chantal	Espace Ages d'Or	Excusée
VIGNAU	Joël	Colomiers Retraite Active	Présent
CAMISULI	Elisabeth	Sourd-Malentendant - Aspi IRIS	Présente
CANDEIAS	Lydie		Excusée
DESPOUY	Marie	APF	Présente
CHENEVAS	Jacques	FNATH Grand Sud	Présent

CORCINOS	Bruno	Valentin Haüy - déficientes visuelles.	Présent
GAUZIN	Nathalie	YMCA	Présente
HURTEAU	Philippe	ASEI - ESAT CAMINADE	Présent
MAROT	Magali	APEISHAT-SAVS St EXUPERY -FD EOLE	Présente
LAUNE	Florence		Excusée
ARIAS	Manuel	Usager	Présent
MAS-PAITRAULT	Marcel	Usager	Excusé
PERES	Serge	Usager	Excusé
CAPDEVILLE	Serge	Usager	Présent
ESPONDA	Antoine	Usager	Présent
BALZA	Sandrine	Usager	Présent
BEC	Lucile	Chargée de développement Mission handicap	Présente
BERTOLOTTI	Réjane	Conductrice d'opérations Grands Projets	Présente
GAULIARD	Théo	Interprète	Présent
ALIAGA	Martin	Chef de projet Terre de Jeux	Présent
DELAIRE	Florence	Chargée de mission Renouvellement urbain	Présente
MAURICE	Christian	Chef de service relation usagers et domaine public	Présent

## Introduction :

Monsieur SIMION a ouvert la séance en remerciant tous les membres d'être présents pour cette quatrième Commission Communale d'Accessibilité.

Il a débuté en faisant un point sur la mobilisation des Columérin-e-s et de la Ville pour le peuple Ukrainien :

- Mobilisation de la réserve citoyenne dans le cadre de la collecte de dons
- Accueil des réfugiés : mise en place d'un formulaire en ligne
- Relais des collectes de fonds
- Vote d'une aide financière lors du prochain Conseil municipal
- Rassemblement le 5 mars sur la place Alex-Raymond (rebaptisée symboliquement "place Maïdan" pour l'occasion)
- Centre de collecte solidarité Ukraine : du 04 au 17 mars au centre Capitany

Avant de présenter l'ordre du jour, des accords de groupe ont été proposés.

Il s'agit d'outils de facilitation permettant d'innover, de proposer des réunions efficaces et inclusives. Tout en s'assurant que chacun-e puisse s'impliquer dans les discussions et la prise des décisions. Pour ce faire, nous vous proposons d'acter quelques accords de groupe :

- Le respect des opinions de chacun-e
- Laisser à tout le monde une égale opportunité de s'exprimer
- Pas d'interruption
- La parole de tout le monde est la bienvenue, et elle est faite dans le respect de tous.

En ce qui concerne la prise de parole :

- Une main levée : pour contribuer de manière générale
- Deux mains levées : joker, contribution à une réponse directe à la discussion ou pour corriger 1 information.
- Applaudissement silencieux : accord avec les paroles énoncées.

## 1. Actualités

Le 4 janvier, Lucile BEC est arrivée sur le poste de chargée de développement à la Mission Handicap.

En janvier, la ville de Colomiers a signé la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La convention s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG favorise ainsi le développement, l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits puis l'optimisation des interventions des différents acteurs.

L'offre de service proposée par les CAF concerne les politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'amélioration du cadre de vie, l'insertion, le handicap ainsi que l'accès aux droits et aux services.

Deux fiches actions concernent le handicap :

- La fiche 4 : Promouvoir et développer l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- La fiche 13 : Accompagner la création d'une plateforme globale « handicap » à destination des professionnels.

- **Projet de renouvellement urbain – Florence DELAIRE, Chargée de mission Renouvellement Urbain :**

Vous trouverez le diaporama concernant le Val d'Aran en pièce jointe.

Madame DELAIRE a expliqué la première étape du chantier, la démolition de la barre Gascogne, et deux semaines pour l'évacuation des gravats, pour les autres bâtiments, la démolition aura lieu plus tard sur plusieurs années notamment la partie commerce et la deuxième phase concernant les logements.

Cette année, la passerelle piétonne sera concernée par les travaux au mois de juin, et se poursuivront cet été.

Pour la future traversée, plusieurs mois de chantier pour réaménager tous les abords, des escaliers padanes (profondeur de marche combiné à une faible hauteur de marche, des pentes de part et d'autres des escaliers un peu raide pour les poussettes, cabas, vélos puis des rampes aux normes d'accessibilité que l'on devine sur le côté gauche de la diapositive).

La prise en compte des éléments énoncés lors de la rencontre avec la CCA ont été pris en compte grâce à vos apports : les virages, les pentes, les contrastes visuels, les lignes de guidage.

Le chantier devrait être achevé fin d'année 2022, ou tout début 2023.

La partie démolition, la plus impressionnante est finalement la plus rapide mais après il y aura plusieurs mois de terrassements, d'installation de mobiliers urbains, et de plantation d'arbres.

Question de A.SIMION : Quel est le fonctionnement pendant les travaux ?

F.DELAIRE : Pendant les travaux, il y aura plusieurs phases, en premier lieu sur la passerelle en elle-même et sur la rue DE GAULLE ceux que nous appelons le gros œuvre ,qui impose de couper la circulation donc il va y avoir un travail de signalétique pour les déviations, et les véhicules légers, la circulation est reboutée sur l'allée des Pyrénées. Il faut avoir en tête que cela aura lieu durant l'été.

B. TERRINHA : Comment allez-vous orienter avec des problèmes de mobilité ?

F.DELAIRE : Nous allons prévoir des déviations piétonnes en prenant en compte l'accessibilité, nous allons prévoir des panneaux signalétiques pour les mal-voyants avec l'entreprise.

M.ARIAS : Vous voyez, pour moi ce n'était pas clair, je n'ai vu que du bleu.

Les mal-entendants ont des interprètes LSF, pour les mal-voyants il faudrait prévoir la même chose.

Pour nous les travaux, c'est très compliqué, il faudrait que l'on puisse en être informés.

Madame DELAIRE, je vous remercie pour vos travaux, j'espère que nous nous verrons tout au long des travaux.

F.DELAIRE : M.ARIAS vous empruntez souvent la passerelle ?

M.ARIAS : Oui c'est le seul passage sécurisé

B.CORCINOS : Il existe l'association des souffleurs de sens. Elle développe les souffleurs d'images qui pourraient intervenir. Je rejoins les autres membres, il faudrait que pendant les travaux une charte soit mise en place comme à Toulouse Métropole. Pour que les entreprises, respectent l'accessibilité pendant les travaux. Il faudrait peut-être que les élus demandent le respect de cette charte aux entreprises.

A.SIMION : M.CORCINOS, nous nous engageons sur la garantie de l'accessibilité pendant les travaux. Je retiens cette intervention des souffleurs de sens et vous avez raison de le signaler.

Pour la charte, nous la notons, le retenons, cela pourrait faire partie d'une commission thématique

F.DELAIRE : Je n'avais pas pris la mesure des difficultés des travaux, nous avons mis en place un parcours signalé aux abords de l'allée du Béarn, et je souhaitais savoir si c'était fluide pour vous ?

C.MAURICE : J'ai suivi le chantier du SEYCHERON, une personne malvoyante et sa fille sont venues me rencontrer, et nous sommes allés à la rencontre de l'entreprise pour que son parcours soit simplifié et éviter des encombrants sur le chemin : tuiles, gravas...

N'ayez pas peur de nous écrire si vous rencontrez des difficultés.

A.SIMION : Justement, c'est cette démarche qui est reprochée, ce n'est pas aux personnes de venir vers nous mais à nous de faire en sorte que l'accessibilité soit respectée.

Nous devons nous placer dans cette perspective.

Avons-nous la date précise du début des travaux ?

F.DELAIRE : La date symbolique de la première sera le 20 juin avec des travaux en amont sur la voirie.

S.BALZA : Un article dans le columérin pourrait informer toutes les personnes en situation d'handicap pour que la ville aille vers elle.

A.SIMION : Je précise que nous ferons un compte-rendu exhaustif respectant la parole des uns, des unes et des autres de sorte que notre séance est enregistrée.

L.BEC : En effet, nous n'avons pas de secrétaire, donc l'enregistrement nous simplifie la tâche.

M.ARIAS : Ne confondons pas le droit et la charité.

- **Interface avec Toulouse Métropole et la rue Gilet- Christian MAURICE, Chef de service relations usagers et domaine public :**

C.MAURICE : Je vais commencer par le côté historique, en 2009, la compétence voirie a été transférée à la métropole. Sur toute la métropole, cela représente 3 300 km de voirie.

Cette voirie est un chantier permanent au niveau de l'entretien, et représente une grosse dépense.

Sur la ville, nous sommes les garants des remontées des usagers, nous priorisons les travaux, mais nous ne sommes pas les décideurs, et nous travaillons dans l'intérêt général.

Les travaux sont effectués sur une enveloppe métropolitaine, ce budget est commun aux 35 communes.

Notre rôle est de coordonner les travaux sur l'éclairage publics, mais aussi sur les espaces verts et pour terminer notre rôle est de faire le lien avec les usagers, les entreprises et Toulouse Métropole.

Toulouse Métropole, est toujours à l'affût des dernières réglementations notamment sur l'accessibilité avec le schéma d'accessibilité, dans chaque réunion nous prenons en compte tous les handicaps.

TM au niveau voirie, représentent 4 pôles :

-Les études :

-L'entretien, réparation sécurité : la voirie

-Les aménagements de sécurité et d'usages

-Les opérations spécifiques comme la rue Gilet, le Val d'Aran

Joker de M.ARIAS : M.MAURICE, je sais que ce n'est facile, et qu'il y a des priorités. Toutes nos demandes ne peuvent pas être réalisées ou ne sont pas prioritaires mais quand nous faisons une demande, nous sommes dans l'attente d'un retour au minimum. Nos requêtes ne sont pas qu'à titre personnel, elles sont faites pour l'ensemble des citoyens donc la moindre des choses serait d'avoir une réponse.

La charte de métropole va sortir et elle est très intéressante.

Je vais prendre un exemple avec Mme BEC et Monsieur DEJEAN, nous sommes allés sur le chemin de la Salvetat, il est complètement défoncé, et il y a des voitures perpendiculaires à l'axe routier, je vous assure qu'un fauteuil roulant ne passe pas puis il y a le pont sans garde-corps très dangereux.

Joker de M.CHENEVAS : Le sujet de la rue Gilet m'intéresse, je pense qu'il faudrait se recentrer.

A.SIMION : M.ARIAS vous avez raison, pour le chemin de la Salvetat nous sommes aux abords d'une zone industrielle même si des gens y vivent. Il faut faire les choses les unes après les autres dans le cadre peut-être d'un plan pluriannuel, mais si l'on décide de refaire le chemin

de la Salvetat, c'est une année entière voir deux d'enveloppes voirie consommées dans le cadre de rénovation urbaine de la ville.

Vous le savez depuis quelques années nous avons rénové plusieurs quartiers.

Par exemple le quartier du Seycheron a pratiquement englouti quasiment une enveloppe annuelle mais pas tout à fait.

Le chemin de la Salvetat, je le connais et vous avez raison, ce sont des coins très anciens, cabossés, ne permettant pas une mobilité satisfaisante. Vous n'êtes pas le seul à faire remonter ce problème nous le notons mais si nous faisons ces travaux cela ferait partie d'une démarche longue puisque cela prendrait la forme d'un plan à plusieurs années si le choix politique est fait de retenir ce point.

M.ARIAS : Vous m'avez répondu, c'est parfait, je vous en remercie.

B.CORCINOS : Je voulais rebondir sur l'accessibilité des voiries et des travaux fait par la métropole. J'ai un exemple la place de la bascule, la rue d'Auch et les passages piétons.

L'ancien directeur des travaux m'avait informé que les passages piétons on pouvait les voir puisque les pavés étaient noirs sauf qu'un aveugle ou un mal-voyant ne le verra pas.

Pour la rue d'Auch, les trottoirs ne sont pas normes, ils ne font pas 1m40 ou 1m30 donc je l'espère que sur la rue Gilet les mêmes erreurs ne seront pas commises.

A.SIMION : J'évoquerai donc la place de la bascule et la rue d'Auch avec Madame le Maire et les techniciens. Je vous remercie, et vous nous donnez l'occasion de faire la transition car nous allons évoquer la Rue Gilet.

C.MAURICE : Pour la rue Gilet, nous en sommes au début donc nous mettons en place des micros trottoirs pour prendre en compte la parole de chacun. Dans l'ensemble les retours sont positifs, mais il y a des retours négatifs tels que les pistes cyclables, les trottoirs, l'élévation de la chaussée. Le but de cette rénovation est de mettre les trottoirs aux normes d'accessibilité. Donc nous allons passer sur la phase de la concertation.

Cette rue va concerner le village, la Rue Versailles avec la future Maison des Transitions Ecologiques.

## Commentaire complémentaire sur la rue Gilet suite à la présentation de Christian Maurice

R.BERTOLOTTI : Côté services techniques, il a été communiqué aux équipes travaillant sur le projet de la rue Gilet, l'ensemble des interfaces à assurer entre le projet de la métropole / l'ensemble du périmètre opérationnel de la rue Gilet et les projets ADAP bâtiments qui se greffent sur ce périmètre :

- L'église et les places PMR
- Le secteur Chrestias et le club âge d'or autour du square Lahille (son accès principal)
- Le parc Duroch et ses abords
- L'inspection d'académie sur la place Verseilles et les marches à l'entrée
- Etc

Tout a été communiqué pour prise en compte dans le projet global.

A.SIMION indique qu'il souhaite effectuer des visites avec des membres de la CCA sur ce périmètre afin d'avoir un regard plus fin sur les difficultés rencontrées.

R.BERTOLOTTI : Ce qui fait écho au travail que nous avons fait ensemble sur les abords de la Potinière, espace non inscrit à l'ADAP, nous l'avons visité et arpenté avec vous, nous avons pu détecter tous les aspects qui posaient problèmes : les différences de niveaux, les ressauts, les revêtements de sol, ... Suite à quoi nous avons mis en œuvre un plan de travaux. Il s'agit d'une première étape puisque le bâtiment Potinière en lui-même doit également être mis en accessibilité. Ceci a enrichi les diagnostics incomplets et permis de mettre en œuvre des travaux pour l'accessibilité à tous.

B.TERRINHA : Est-ce que le projet de la rue Gilet intègre la rue Firmin Pons ? C'est très compliqué à arpenter.

C.MAURICE : Oui, tout à fait.

S.CAPDEVILLE : en allant à la foire aux plantes, je suis passé devant l'auditorium Jean Cayrou : j'ai eu besoin d'aller aux sanitaires, ils ne sont absolument pas accessibles

R.BERTOLOTTI : Absolument, ceci est noté et fait partie du projet de mise en accessibilité bâtiment. Avec la compétence ville. Mais nous attendons les interventions de Toulouse Métropole car avant de mettre en accessibilité un bâtiment, il est essentiel de pouvoir s'y rendre. Le cheminement aujourd'hui n'est pas conforme : place de stationnements PMR, poteaux non signalés, vitrages non repérés, ... Et à l'intérieur du bâtiment, de nombreux problèmes ont également été notés : les sanitaires, la signalétique, les emplacements PMR dans les gradins. C'est un sujet qui est dans les tuyaux et qui attend une coordination avec Toulouse Métropole sur les accès extérieurs dans un premier temps.

## 2. AD'AP :

Introduction par Arnaud Simion : le gymnase Victor Hugo et l'église Sainte Radegonde  
Les collectivités sont responsables depuis 1905 des bâtiments culturels comme les églises.

R.BERTOLOTTI : Deux sujets pour faire écho au travail mené avec vous.

**Le gymnase Victor HUGO**: nous l'avons visité avec certains membres de la CCA, comme Mme Isson, M. Corcinos et Mme Balza sur site, avec comme objectif d'accompagner le bureau de contrôle qui réalisait le diagnostic accessibilité. En effet, comme déjà évoqué, les diagnostics de 2015 sont incomplets et non actuels, il était donc nécessaire de refaire un diagnostic. Ce dernier prend en compte vos demandes : si certains éléments n'entrent pas dans le cadre de la réglementation, ils ont malgré tout été inscrits comme étant des « demandes des usagers ».

Malheureusement, les diapositives présentées ne sont pas lisibles. Mais l'idée est que vous ayez cette présentation, que vous puissiez l'étudier en détails et je vous propose que ce projet fasse l'objet d'un groupe de travail thématique. Il s'agit ici du premier travail réalisé par l'architecte missionné pour cette opération, sur le volet accessibilité. Notamment les aires de manœuvres devant les portes, le traitement des sanitaires, des vestiaires, des tous les ressauts très nombreux sur ce site, des contrastes visuels, ... En parallèle un relevé topographique du site est en cours de manière à bien identifier les pentes, les dénivelés, les écoulements des eaux pluviales, comment sont gérés les accès, ... et ainsi pouvoir relever toutes les problématiques qui ne l'ont pas été jusqu'à maintenant.

L'architecte planche sur le sujet, des plans ont été produits, avec des notices.

J'aurais donc aimé vous proposer ce sujet du gymnase comme thème d'un groupe de travail, potentiellement en présence de l'architecte qui se tient à notre disposition, que l'on puisse aborder ensemble des points qui posent aujourd'hui questions : comme le passage couvert entre les deux gymnases. Le gymnase Piquemal est également inscrit dans le périmètre de l'opération, même s'il n'est pas inscrit à l'ADAP, nous constatons aujourd'hui des non conformités que nous allons traiter. Le périmètre de l'opération est donc autour des deux gymnases et de leurs abords. Sachant que leurs abords devront s'inscrire dans un travail avec Toulouse Métropole (compétence voirie).

B.CORCINOS : Sur le gymnase Piquemal, lorsque nous sommes allés sur site, nous sommes allés sur les gradins. En haut, il y a une coursive et au bord de cette coursive, il y a les premiers sièges qui dépassent d'une dizaine de cm. La difficulté pour les déficients visuels est que ce vide ne puisse pas être appréhendé. J'ai donc parlé à la personne qui nous accompagnait et proposé que des bandes de vigilance ou des barres de sécurité pour qu'une personne déficiente visuelle sache qu'il y a un danger. Il m'a répondu que ce n'était pas dans les textes. De même, j'ai signalé que les escaliers, les marches de ces gradins ne sont pas de la même hauteur, elles sont étroites, elles ne sont pas signalées. Il m'a répondu que ces marches n'étaient pas considérées comme des escaliers et que donc il n'y avait pas d'obligations à contraster les contre marches, à mettre des bandes d'éveil à la vigilance. Ceci se retrouve aussi au gymnase Capitany. L'expérience nous montre que l'on peut tomber facilement. Mais leur prise en compte peut apporter un plus par rapport à la sécurité.

R.BERTOLOTTI : J'entends tout à fait ce que vous dites. Les risques de chutes sont avérés et même s'ils ne sont pas considérés comme des « escaliers », mais comme des gradins. Pour rappel, nous avons traité tous les gradins du stade Bendichou comme des escaliers, malgré le fait que la réglementation ne l'exigeait pas. Notre objectif depuis le début est d'aller beaucoup plus loin que la réglementation, avec vos retours d'expériences. Nous ne pouvons pas tout voir et c'est là que notre travail avec vous prend tout son sens. Ce qui est proposé pour les gymnases ici est des contrastes visuels des contremarches, le traitement des nez de marches, des bandes d'éveil à la vigilance. Il y a même le détail d'un garde-corps proposé pour les emplacements PMR en haut des gradins et ainsi éviter les chutes du haut jusqu'en bas. A ce stade, il s'agit d'un document de travail et l'objectif est d'aller plus dans le détail avec vous, et faire ce travail en amont des travaux plutôt que d'essayer de rattraper le coup une fois que tout est fini. C'est pour cela que je vous propose ce sujet puisse faire l'objet de discussions plus approfondies autour d'un groupe thématique.

B.CORCINOS : un autre souci : comment aller de l'arrêt de bus, devant le lycée Victor Hugo, jusqu'aux gymnases s'il n'y a pas de cheminements rendus accessibles ? mais c'est une question récurrente ...

R.BERTOLOTTI : Il y a tout un travail sur l'espace public qui est différent du travail sur le bâti. En l'occurrence sur les gymnases ici, cela fonctionne bien puisque les cars scolaires se stationnent devant le gymnase Piquemal et il est après possible d'accéder au passage couvert qui permet de faire le lien entre les deux gymnases. Pour autant, ce passage fait également partie du périmètre de l'opération de mise en accessibilité et il n'attend que d'être amélioré.

## **L'église Sainte Radegonde**

J'enchaîne avec l'église. Nous avons fait également une visite de l'église en présence du prêtre et de Marie DESPOUY Nous avons approfondi notre travail que nous menons en maîtrise d'œuvre interne. Nous avons deux volets : accessibilité et sécurité incendie. Sachant que nous sommes sur un bâtiment existant ancien, très contraint, donc nous cherchons les meilleures solutions.

Le plan présenté recense toutes les actions de mise en accessibilité. Vous pourrez le voir dans le diaporama, j'ai commencé à dessiner la rampe, les garde-corps, le traitement des emmarchements isolés, les raccordements entre les mains courantes puisque les choses s'entrechoquent à certains endroits, comment on pourrait faire pour les bandes d'éveil à la vigilance puisque nous avons des sols en pierre. Nous avons aussi toute la question des emplacements PMR au sein des bancs et chaises de l'église. Nous avons déterminé les emplacements qui seraient les plus pertinents, également avec l'avis de Marie, tout en garantissant les meilleures conditions d'évacuation en cas d'incendie. Toute la signalétique également. En parallèle de quoi, la demande a été formulée auprès des collègues et de Toulouse Métropole dans le cadre de la rue Gilet, pour la mise en place d'un sanitaire public accessible extérieur. En effet, le sanitaire extérieur existant n'en est plus réellement un, il n'est en tout cas absolument pas accessible et impossible à mettre aux normes. Le nouveau bloc sanitaire accessible viendrait donc en remplacement de l'existant, accessible depuis l'espace

public. Les sanitaires intérieurs à l'église ne peuvent pas être mis en accessibilité pour des raisons structurelles.

Et pour finir, j'aimerais avoir vos avis et retours sur ces documents. En effet, j'ai constaté que sur site, Marie, vous avez eu du mal à manœuvrer la grande porte latérale à l'entrée. Je voulais donc vous proposer, en complément de tout ce qu'on a vu, le remplacement de cette porte et de son sens d'ouverture, que lorsqu'on entre dans l'église, elle soit facile à tirer, à appréhender, de manière à rendre les cheminements plus aisés.

M.DESPOUY : Je n'aurais pas dû aller seule à cette visite. J'ai eu quelques soucis et je tenais à vous le dire. La prochaine fois, j'irais avec d'autres personnes de la commission parce que maintenant, il m'a été répondu que c'était pour moi, que c'était mon accessibilité.

A.SIMION : Je m'inscris en faux de ces affirmations. Nous participons à la vie paroissiale directement ou indirectement, par le biais d'évènements, de mariages, d'enterrements. L'église accueille également des évènements culturels.

L'accessibilité concerne tout le monde avec de réelles difficultés réelles, que Réjane vient de nous expliquer avec des propositions claires, pour permettre à chacun·e, quel que soit son handicap ou ses difficultés, d'avoir un accueil confortable et aisé.

Les prétendues critiques émises n'ont pas lieu d'être puisque nous devons une accessibilité universelle. Rappelons que c'est une église, un lieu cultuel et culturel mais c'est aussi un bâtiment communal et municipal avant tout. Et il convient, comme pour tous les autres, d'en gérer l'accessibilité

J.CHENEVAS : Quels que soient les projets, j'ai compris qu'un certain nombre de personnes a participé à des visites. J'aimerais savoir comment ces personnes ont été conviées. A titre personnel, depuis le dernier compte rendu, je n'ai reçu aucune invitation. Comment se lance le suivi ? je suis un peu perdu ... Comment des gens qui viennent en réunion peuvent se faire une idée ?

L.BEC : Je n'ai pas connaissance des pratiques précédentes. Mais le but de cette CCA est d'être transparent avec vous sur chaque projet amorcé par la présentation et l'organisation de visites.

Sur l'église, il me semble qu'une invitation avait été envoyée, je ne sais pas, je suis arrivée en janvier.

Joker de J.CHENEVAS : Concernant l'église, je n'ai reçu aucune invitation.

A.SIMION : C'est entendu, je demande à Lucile d'envoyer à tous les membres de la CCA, les visites, les propositions avec les dates.

Bien sûr, il ne faudra pas être trop nombreux et nous ne pourrons pas toujours envoyer les plans pour des raisons réglementaires, sachez-le. Vous recevrez tous et toutes, quelles que soient l'opération, les propositions de visites comme ça, le problème sera réglé.

S.BALZA: Je voudrais revenir sur le sujet de la porte parce que bien souvent, à l'église, c'est le point crucial du bâtiment.

Le pavillon blanc, c'est excellent. La piscine et le cinéma, c'est très compliqué. Je ne sais pas si ces lourdes portes sont là pour des questions de sécurité, mais est-ce qu'il ne peut pas y avoir des systèmes de sonnettes ou autres, ... parce que si on vient seul au cinéma et qu'on est sur fauteuil, ou à la piscine, c'est très compliqué d'ouvrir la porte.

R.BERLOTTI : Concernant l'église, je ne sais pas de quand date cette porte, mais nous sommes sur un ouvrage spécifique : elle est très haute, elle possède un revêtement spécifique pour l'acoustique, et elle est très lourde pour tout le monde. La question paraît donc évidente : il faut la remplacer et elle sera sur mesure.

Vous évoquez la piscine, nous sommes sur un établissement particulier où les flux sont très importants et les portes sont très sollicitées et sont soumises à rude épreuve. Juste pour l'exemple très spécifique de la piscine où il serait difficile de mettre en place une sonnette. Pour tous les établissements qui ont un accueil physique, et ce n'est pas le cas partout, on traite ces accès lors des mises en accessibilité avec des visiophones et s'il n'y a pas d'accueil physique, on essaye de ménager une liaison visuelle avec l'entrée. On est très attentifs à ces questions de manœuvre des portes, de saisissement de la poignée, de force nécessaire pour les ouvrir. En ce qui concerne le cinéma, la ville n'a pas été maître d'ouvrage, je n'ai pas les informations.

S.BALZA : La remarque avait été faite pour le cinéma, mais ils n'avaient pas pu modifier.

R.BERLOTTI : Christine ISSON n'est pas là, mais elle avait déjà abordé la question en CCA et nous avait parlé de systèmes qui existent notamment au Canada. Elle n'a pas encore retrouvé les informations, mais nous y réfléchissons.

S.BALZA : Vous nous dites qu'à la piscine et au cinéma il y a un système de sonnette ?

R.BERLOTTI : Non, non pas du tout

A.SIMION : Il faut impérativement respecter l'accord de groupe et laisser la parole à Martin parce qu'il est presque 20h et il y a encore 3 interventions et après, nous concluons sur l'église.

J.CHENEVAS : Sur le cinéma, pour l'avoir vécu, il y avait une personne devant moi en fauteuil et si je n'avais pas été là, elle n'aurait pas ni entrer ni sortir. Et c'est pareil pour les portes intérieures. Je pense que ce sont des coupe-feu, mais il y a une grosse problématique pour ça

L.BEC : Nous avons fait remonter vos remarques.

B.CORCINOS : Monsieur Simion, je voulais rebondir sur un point : vous nous dites que nous pouvons venir consulter les plans, encore faut-il savoir dans quel bureau et comment y accéder dans l'hôtel de ville.

Joker de R.BERTOLOTTI : Pour toutes les opérations qui font l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, vous pouvez venir à la mairie consulter les dossiers, mais le service urbanisme ne reçoit plus dans les étages mais au RDC. Donc le public n'a pas à accéder aux étages mais peut être reçu au RDC qui est accessible.

B.CORCINOS : Le deuxième point c'est l'inaccessibilité du cinéma. Je l'avais déjà fait remarquer à la dernière CCA. Les portes sont rouges sur fond rouge ... J'en avais déjà parlé. Je suis allé au cinéma. Déjà dans le hall qui est très grand, trouver la caisse, c'est compliqué. Ensuite, j'ai demandé à la caissière « pour l'audiodescription ? » : elle m'a répondu qu'elle ne savait pas comment cela fonctionne. Et quand je suis passé dans ce couloir qui est rouge, il m'a fallu réussir à trouver la porte n°4. Les chiffres sont tellement grands qu'ils ne sont pas lisibles. J'avais demandé qu'il y ait un contraste entre les murs et les portes, ce qui n'a pas été fait. Et au niveau des sas, ils sont noirs, avec des portes noires, ... Sur ce, j'ai appelé Réjane qui m'a donné le contact de Marie Vassort à qui j'ai relaté tout ça. Elle devait voir avec les exploitants du cinéma, je ne sais pas où ça en est ...

L.BEC : Elle l'a fait

B.CORCINOS : J'avais proposé qu'il y ait dans ces sas des petites lumières au plafond dirigées vers les portes avec des bandes réfléchissantes et que pour les chiffres, même si on ne change pas les couleurs parce que l'architecte ne sera pas content, trouver une solution ...

Et quand je suis sorti du cinéma, j'ouvre la porte en grand et je suis tombé face à un poteau en fer et heureusement que la personne avec qui j'étais m'a retenu sinon, je me prenais ce poteau en fer.

A.SIMION : je vous rappelle que le cinéma n'est pas le sujet.

B.TERRINHA : il y a des bras automatisés qui existent pour ouvrir certaines portes, j'en ai fait installer à la CAF à Colomiers. Un simple bouton qui permet d'ouvrir la porte en temporisation pour que vous ayez le temps d'entrer ou de sortir. Ce sont aussi des portes asservies par rapport à l'incendie. Cela peut coûter moins cher que de changer la porte de l'église.

Marie DESPOUY : Sur le cinéma aussi, pour vous dire que l'ascenseur n'est pas accessible. Avec un gros fauteuil électrique qui a un certain poids, je suis restée coincée. Donc je ne prendrais plus l'ascenseur là-bas. Les places en haut des salles ne sont donc pas accessibles pour les gens qui ont un gros fauteuil.

A.SIMION : C'est une surprise pour moi tout ce que vous dites là sur le cinéma. J'étais assuré que les conditions d'accessibilité étaient remplies.

J.CHENEVAS : Mais c'est important. J'ai envoyé un message il y a 1 mois à propos du cinéma. Je n'ai pas eu de réponse. Personnellement, je n'ai pas été pénalisé, mais pour les personnes concernées ...

L.BEC : J'ai transmis votre message à Marie Vassort et nous avons pris un temps ensemble suite à ce mail. Elle l'a transmis à la direction du cinéma et je n'ai pas eu de retours. Je vais relancer.

A.SIMION : Merci à tous et à toutes pour vos remarques très utiles et pertinentes. C'est important pour nous.

Martin, merci d'avoir patienté. Vous allez nous parler des JO 2024, Terre de Jeux, et bien sur le handicap est concerné par Terre de jeux

### 3. Actions

- **Terre de Jeux, Martin ALIAGA- Chef de projet Terre de Jeux**

Les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris sont les premiers où les deux seront placés au même niveau, diffusés en intégralité sur France 2 avec 206 nations, 15000 athlètes, 32 disciplines olympique, 22 disciplines paralympiques, avec une grande couverture médiatique et 3 millions et demi de spectateurs, et 3 milliards et demi de téléspectateurs, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques a voulu que ces jeux soient déployés sur l'ensemble du territoire, par des centres de préparation pour Colomiers Madame le Maire a choisi l'Etoile Gymnique et elle a été retenue. Elle figurera donc sur le catalogue donc il n'est pas impossible que Colomiers reçoive des délégations comme pour Rio où l'équipe de Belgique était venue s'entraîner.

La deuxième partie, c'est le label Terre de Jeux, aujourd'hui, on peut s'engager en tant que Centre de Préparation, il y en a 900, tous ne pourront pas accueillir pour autant il souhaiterait que les collectivités puissent s'engager dans l'aventure.

Ce label, c'est comment créer une dynamique de territoire pour les collectivités, associations, fédérations sportives qui souhaiteraient s'investir.

J'avais rencontré Monsieur VIGNAU, il y a un an car le club Léo Lagrange est aussi labélisé Terre de Jeux. Ce label adapté aux territoires, nous l'avons articulé autour cinq items qui font sens avec le projet politique de la ville :

-La découverte de la discipline olympique

-La culture du sport et du territoire

- Le sport et l'inclusion
- Le sport santé
- Le sport et la transition écologique

C'est important quand l'on sait que 85 % de la population française présente de mauvais indicateurs de santé. Aujourd'hui, le sport santé, le sport sur ordonnance est dans l'air du temps puisque l'activité physique coutera moins cher à la sécurité sociale que la médication.

La COVID a en plus aggravé la situation de santé de certains jeunes enfants colomérins, de par le service Activité Physique et Sportive, et les éducateurs sportifs dans les écoles on a constaté que faire marcher et faire sortir des enfants de l'école était déjà une victoire.

Donc le but de Terre de Jeux à Colomiers va être de faire éclore des initiatives sur la ville, d'en accompagner, d'en proposer, et de s'inscrire dans des événements phares, mondiaux comme la journée internationale du Handicap le 3 décembre, la semaine olympique et paralympique en début d'année 2023.

Cette année, elle a été centrée autour des écoles dû au contexte sanitaire.

L'ambition pour l'année prochaine sera d'aller au-delà de l'école en synchronisant des actions des associations sportives ou de groupes de personnes, pour créer des événements sur le territoire. Dans les grands événements, il y a le festival Ville Pour Tous qui tombera en même temps que la semaine des droits de l'enfant, l'association des événements fait sens avec terre de jeux notamment autour de l'inclusion.

Nous avons travaillé avec Christine ISSON notamment sur les activités boccia, goalball qui permet aux enfants de découvrir les activités physiques notamment en les privant de leurs sens soit en proposant une activité adaptée pour qu'ils puissent être sensibilisés à ce que vivent les autres.

Il y a aussi des initiatives dans les établissements scolaires comme la course des bouchons, dans toutes les écoles, les enfants ont récolté des bouchons, puis lors d'un cross, chaque tour était équivalent à un bouchon. La distance parcourue a été celle de Colomiers à Paris. Tous les bouchons à l'association bouchons 31 qui permet de financer des fauteuils roulants.

Les enfants ont été très heureux de contribuer et voir l'utilité de la récolte de bouchons.

Pour Terre de Jeux 2024, un plan d'action va être proposé aujourd'hui jusqu'au JO 2024 puis pourquoi pas poursuivre sur le label ville sportive et active.

Le but de tout cela est de fédérer autour du sport, et d'utiliser comme un outil de médiation, d'inclusion, de prévention et de lien social.

A.SIMION : Merci beaucoup Martin pour cette présence très riche, exhaustive qui nous permet de prendre compte des enjeux.

M.ALIAGA : Comme Christian MAURICE, je reste disponible pour vous accompagner dans des actions que vous souhaiteriez mener ou valoriser. Vous pouvez me contacter par le biais de Lucile qui est aussi investie par le biais du handicap, elle fait partie du comité technique

A.SIMION : Puisque Martin a parlé du handicap, Lucile je vous laisse parler quelques minutes sur Villes et Handicap qui devient Ville Pour Tous.

### **Ville pour Tous :**

Villes et handicap devient Villes pour tous, cet événement métropolitain existe depuis plusieurs années. Chaque année, pendant 15 jours avaient lieu des actions autour du handicap.

Cet événement est en pleine évolution à la fois sur sa temporalité et sur son périmètre d'actions.

Un objectif constant : sensibiliser le grand public, démystifier le handicap et présenter les engagements des acteurs du territoire

- Des actions incluses dans des événements « droit commun » Exemple : une lecture en langue des signes au sein d'un salon du Livre
- Une mutualisation d'événements

Exemple : Plusieurs clubs sportifs s'associent pour une journée sportive

- Des événements rassemblés sur une courte période en ouverture et/ou en clôture de saison
- 2 calendriers semestriels : septembre-février / mars-août
- 1 semaine en novembre : Festival Du 21 au 27 novembre plus des événements labélisés toute l'année

Cette année, le 3 décembre, est la journée du téléthon et des personnes handicapées, nous pourrions donc construire un événement tous ensemble par le biais d'un groupe de travail.

Du 10 au 23 octobre, il y a également la quinzaine de la santé mentale, la mission Handicap est impliquée dans son organisation ainsi que plusieurs partenaires présents.

A.SIMION : Pour finir, j'aimerais que l'on puisse réfléchir collectivement sur la CCA et ses objectifs.

On le sait, elle a pour but de recenser les demandes des usagers et effectuer un suivi, faire un point régulier de l'état d'avancement de l'AD'AP, continuer à faire vivre la CCA comme un lieu d'échange et de concertation, travailler ensemble sur des thématiques précises : sujet et problématique, solutions, actions (le cas échéant et selon compétences) puis organiser des visites sur le terrain en amont des projets et après les travaux.

Mais c'est aussi l'occasion de réfléchir différemment, et autrement. Avec la création d'instance thématique comme des groupes de travail liés aux événements, ça peut être la question sociale, la scolarisation, la voirie, mais aussi le lien entre toutes les associations et structures de notre territoire columérin comme l'YMCA, l'APEISHAT, l'ASEI.

Comment rassembler nos forces pour accompagner, et pour former.

Par exemple sur la question des élections et l'accompagnement des personnes avec un déficit mental à mettre en place pour leur permettre de voter et de faire leurs devoirs citoyens.

En utilisant, le FALC par exemple.

Donc j'aimerais que l'on puisse réfléchir au comment tous ensemble grâce à l'intelligence collective qui permet de faire émerger de nombreuses idées en petit groupe.

Ce que je vous propose, nous allons y réfléchir à partir des propositions ci-dessous et nous allons nous retrouver pour un moment convivial fin mai, début juin au bout jour au centre de loisirs du Cabirol où tous les membres de la CCA seront invités, dans un cadre bucolique avec un déjeuner puis un temps de travail plus convivial afin de mieux se connaître.